

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**CERTIFICAT RELATIF À LA CONSULTATION
DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 0928-000**

Règlement décrétant des travaux de mise aux normes de l'usine
d'épuration, ainsi qu'un emprunt de 5 750 000 \$

Je, soussignée, Laurence Chénard, avocate greffière adjointe de la Ville de Saint-Jérôme, certifie par les présentes que :

- A) Le nombre des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 0928-000 est de 36 815, soit le total des unités de logement, des immeubles non résidentiels et des lieux d'affaires pour le secteur desservis par le réseau d'égout sanitaire.
- B) Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 692.
- C) Le nombre de demandes faites du 21 juillet au 5 août 2021 est de 0.
- D) Je, soussignée, Laurence Chénard, greffière adjointe de la Ville de Saint-Jérôme, déclare donc que le règlement numéro 0928-000 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter sur ledit règlement.

SAINT-JÉRÔME, ce 6 août 2021.



LAURÉENCE CHÉNARD, avocate
Greffière adjointe de la Ville